

Accord inédit entre Lagardère Active et DreamWorks Animation

A l'occasion du Kidscreen de Los Angeles, Lagardère Active a annoncé avoir acquis, pour l'ensemble de ses chaînes, les droits de diffusion des séries produites par DreamWorks Animation. Cet accord démontre l'ambition du groupe de poursuivre son développement dans l'univers jeunesse.

Un accord qui renforce la position de Gulli dans l'univers gratuit

Lagardère Active est le groupe audiovisuel pionnier de la jeunesse en France : **lancement de Canal J, première chaîne pour enfants en France en 1985**, création en 2000 de la chaîne pré-school TiJi puis en 2005 de Gulli sur la TNT gratuite (avec France Télévisions jusqu'en 2014) où il occupe la place de leader en journée sur les 4-10 ans malgré la nouvelle concurrence de France 4 repositionnée sur cette cible depuis un an. En 2015, Gulli réalise 17,6% de PdA 4-10 ans en journée contre 13,7% pour TF1 et 7,1% pour France 4[1].

L'accord signé entre DreamWorks Animation et Lagardère Active **va permettre à Gulli de proposer à ses jeunes téléspectateurs des marques fortes et appréciées des enfants** : *Dragons, Les aventures du Chat Potté* ou *King Julian* !. La chaîne pourra ainsi se renforcer face à France 4 qui bénéficie de programmes très forts acquis ou coproduits par le groupe France Télévisions comme *Ninjago, Oggy et les cafards* ou *Garfield*. Cet accord débutera officiellement en septembre 2016 avec la diffusion de *Dinotrux*, une série originale d'animation qui met en scène des créatures mi-dinosaures, mi-camions sur Gulli. Prévu pour durer jusqu'en 2023, l'accord avec DreamWorks Animation devrait permettre à Gulli de conforter sa place de leader de la télévision jeunesse.

Redynamiser l'offre payante

La concurrence est encore plus rude sur l'univers de la télévision payante. L'offre jeunesse Lagardère composée de Canal J et de la pré-school TiJi se retrouve ici face aux catalogues premium des groupes américains. Cet accord va venir renforcer sensiblement l'offre programme et donc l'attractivité des chaînes face à la concurrence : **Disney** édite trois chaînes (Disney Channel, Disney Junior et Disney XD) qui bénéficient de marques programmes très fortes : les dessins animés *Star Wars* et *Marvel* et des titres plébiscités par les enfants comme *Princesse Sofia, La maison de Mickey* ou *Jake et les pirates du monde imaginaire*. **Viacom** pour ses deux chaînes (Nickelodeon et Nickelodeon Junior) s'appuie sur des franchises internationales puissantes avec notamment *Bob l'éponge, Dora l'exploratrice* ou *Peppa Pig*. **Turner** (filiale de Warner Bros) qui édite Cartoon Network, Boomerang et Boing **vient de lancer Toonami** qui cible les garçons de 8-12 ans avec une programmation autour des super héros de DC Comics, *Superman, Batman* ou *Green Lantern*.

Cet accord est aussi une bonne nouvelle pour CanalSat qui distribue les chaînes jeunesse

de Lagardère. Le bouquet de chaînes payantes étoffe ainsi son offre jeunesse et continue donc à s'armer face à la concurrence des services SVOD CanalPlay ou Netflix, dont la jeunesse est une thématique centrale (92 séries jeunesse pour le premier et 232 pour le second[2]). Cet accord concerne bien aussi la diffusion non-linéaire des séries DreamWorks Animation qui seront proposées sur les replay de Gulli, Canal J et TiJi, même si l'accord DreamWorks/Netflix donne à ce dernier la priorité par rapport à la diffusion TV France.

[1] Source : Médiamétrie/Médiamat. Audience consolidée.

[2] Source Baromètre NPA Conseil des offres SVOD. Janvier 2016